



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2020-531

Objet : Interdiction de l'accès aux parcs et bois municipaux

Le Maire de la Ville de Redon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2212-1 et suivants et L.2213.-1 et suivants,

Considérant les intempéries qui se sont déroulées dans la nuit du 1^{er} au 2 octobre 2020,

Considérant le risque que représente la chute de branches d'arbres suite à ces intempéries, et la nécessité de réaliser des travaux d'élagage pour sécuriser les parcs et bois municipaux,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes mesures pour la protection des populations et des usagers et d'interdire temporairement l'accès au public des parcs et bois municipaux,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'accès au public est interdit, à compter du mardi 6 octobre 2020, et ce pour une durée indéterminée, dans les parcs et bois suivants :

- Bois de Bahurel
- Bois de Beaumont
- Parc de Bel Air
- Bois de la Ruche
- Bois de la Houssaye

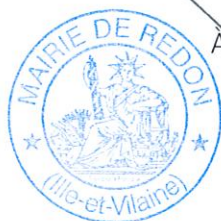
ARTICLE 2 : Ces interdictions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation qui sera assurée par les services techniques de la Ville de Redon.

ARTICLE 3 : Seuls les services de secours et de sécurité pourront être autorisés à intervenir sur ces lieux.

ARTICLE 4 : La présente interdiction s'applique jusqu'à la réalisation des travaux de sécurisation nécessaires, et sera levé par arrêté municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois suivant sa notification.

ARTICLE 6: Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine.



A Redon, le 6 octobre 2020

Pascal Duchêne
Maire de Redon